

Haschich communal

Elio Di Rupo (PS) veut s'inspirer du modèle néerlandais sur la réglementation des drogues douces

Produire du cannabis et le distribuer aux consommateurs sous contrôle des communes. La mesure a été adoptée aux Pays-Bas suite à l'accord du gouvernement Rutte III. En Belgique, le président du PS et bourgmestre de Mons, Elio Di Rupo se montre favorable à long terme. En attendant, il tente toujours de mettre en place le projet pilote de « Cannabis Social Club » dans la cité du Doudou.

Inscrite parmi les 170 engagements adoptés par le parti socialiste en novembre dernier, la proposition visant un modèle belge de réglementation du cannabis est toujours d'actualité. Chez nos voisins du nord, le tout nouveau gouvernement Rutte III a d'ores et déjà décidé de devenir le premier pays de l'Union européenne à légaliser la production de cannabis. Ce nouveau dispositif, expérimental dans un premier temps, vise à devancer les trafiquants de drogue qui fournissent le marché à grande échelle. Les producteurs seront triés sur le volet et planteront du cannabis sous contrôle des autorités. Les communes se

chargeront ensuite de distribuer les drogues produites (marijuana et haschich) dans des points de vente accessibles aux consommateurs.

MR ET N-VA DÉFAVORABLES

Dans notre royaume, Elio Di Rupo se montre favorable à long terme. La législation actuelle interdit toujours de détenir ou cultiver du cannabis mais la justice tolère qu'un majeur en détienne pour son usage personnel (3 grammes maximum). Une législation trop floue pour les socialistes et Ecolo qui a également manifesté sa volonté de légiférer en la matière. D'autres comme le MR ou le cdH se montrent défavorables, en soulignant « des risques élevés pour le consommateur mais également une banalisation induite par cette mesure ». Du côté flamand, même chose pour la N-VA et le CD&V, ce que ne comprend pas le président du parti socialiste : « il y a une augmentation de la consommation selon les experts, tandis que la dépendance ne diminue pas. Le gouvernement fédéral ne fait rien sur le domaine, je constate par exemple qu'aucune campagne de prévention n'a été menée ces dernières an-

nées, contrairement à celles menées pour l'alcool ou le tabac », regrette Elio Di Rupo, qui nous a avoué une petite expérience avec le cannabis lors de ses années étudiantes : « J'en ai fini malade comme un chien ! » Loin d'être découragé par cette anecdote, ni même par le désaccord au niveau fédéral, il espère

E. Di Rupo espère lancer un projet pilote sur le cannabis à Mons

toujours créer une structure expérimentale qui accueillerait des consommateurs réguliers à Mons, le Cannabis Social Club. « Ce n'est pas un coffee-shop où on fumera tranquillement son joint ! Le processus va être long, nous nous sommes entourés de toute une série d'experts médicaux pour constituer notre projet. »

UNE EXPÉRIENCE DE TROIS ANS

Concrètement, l'expérience médicale et scientifique permettrait à

cent citoyens montois majeurs, de consommer légalement du cannabis fourni par le Social Club, sous l'encadrement de professionnels, cent autres participants affectés au groupe de contrôle devront, eux, continuer à prendre leur cannabis grâce à leurs réseaux habituels et seront étudiés. « À l'issue de cette expérience qui durerait

trois ans, nous voulons voir si le Cannabis Social Club permet de soulager la police et les services judiciaires, parfois surchargés face au trafic de substances illicites. Mais nous voulons aussi éviter que nos jeunes soient jetés dans la gueule du loup des organisations criminelles et contrôler la composition du cannabis consommé ». Pour rentrer dans la légalité, le dossier doit passer devant le comité d'éthique général de l'hôpital Erasmes. « Mi-avril, début mai », annonce Di Rupo. S'il est accepté, il pourra passer sous les mains de la ministre de la Santé Maggie De Block (Open VLD). Cependant, à moins d'un revirement du gouvernement actuel, le projet montois semble difficilement réalisable au minimum avant 2019, date de changement de législature. ●

GILLIAN HERMAND

Police Mons-Quévy

« Le système pénal montre ses limites »

Le Cannabis Social Club de Mons tel qu'espéré par Elio Di Rupo devra bénéficier d'un encadrement par des professionnels de la santé, mais également de la police locale et du parquet. Suivant la réglementation en vigueur, le procureur du roi Christian Henry se

montre réfractaire quant au projet. Mais du côté de la police

locale de Mons-Quévy, l'idée séduit : « La lutte contre les organisations criminelles en matière de stupéfiants est un puits sans fond où l'on retrouve toujours les mêmes auteurs malgré les multiples condamnations », constate tout d'abord Marc Garin, commissaire divisionnaire. « Le système pénal montre ses limites, il faut oser comme l'ont fait les Hollandais. Nous sommes favo-

rables à cette expérience, dans un cadre légal bien évidemment ! » Cependant, le Cannabis Social Club de Mons pourrait montrer ses limites en matière d'intervention policière : « La mise en expérience de l'expérience engendrera certainement des difficultés techniques pour la police et nous devons étudier la question. On est d'accord sur la philosophie mais il faudra adapter notre

fonctionnement à l'expérience. » Pour l'heure, certains doutes restent donc légitimes, le projet doit encore franchir plusieurs étapes avant de pouvoir voir le jour. « Il faut d'abord créer une ASBL pour porter le projet, mais aussi déterminer quel endroit accueillerait le Social Cannabis Club de Mons », prévient Dominique David, du service prévention de la ville. ●